

Amendements constitutionnels

Les propositions de islamistes de l'extérieur

Le Forum Mauritanien pour la Réforme et la Démocratie (FRMD), la tribune des islamistes mauritaniens exilés - et qui reflète également les vues des islamistes de l'intérieur - vient de rendre publique sa contribution au débat sur les futurs amendements constitutionnels proposés par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD). Cette contribution va au delà des amendements proposés par le CMJD (abrogation de l'article 104, limitation du nombre des mandats présidentiels) qui seront soumis au referendum dans une année.

On rappelle que le FRMD a été créé le 8 août 2003, à Bruxelles. Il était présidé par Jemil Ould Mansour et regroupait Mohamed Mahmoud Ould Seyidi et Ahmedou Ould Wedi'a, tous les deux journalistes. A travers le FRMD les islamistes de l'extérieur ont voulu garder leurs spécificités idéologiques pour ne pas être récupérés par les organisations de l'opposition en exil qui pullulent en Europe. Le site web du FRMD (El Islah .net) a constitué depuis sa création un puissant relais pour la cause des islamistes en Mauritanie. Depuis le coup d'Etat du 3 août 2005 que le FRMD a salué et l'évolution favorable aux islamistes qui l'a suivie (libération des dirigeants, reconnaissance provisoire du PCD), le FRMD a arrêté sa campagne de sapes et de critiques à l'endroit du président déchu et s'est lancé dans le débat politique sur la transition. Une tâche plus complexe. La critique étant un exercice aisé et facile. Quoiqu'il en soit, nous vous livrons ici, les récentes propositions du FRMD relatives au pouvoir exécutif, aux institutions législatives et à la Loi Fondamentale.

Les propositions du FRMD

i) Concernant le pouvoir exécutif

- la suppression du poste de premier ministre tout en reformant la présidence afin qu'elle devienne une véritable institution et non plus réductible au pouvoir d'un individu. Pour cela, le président formera un tandem avec un vice-président désigné d'avance dès la candidature aux présidentielles. Leur mandat est de 5 ans, renouvelable une seule fois.

- interdiction de candidature aux présidentielles à tous les anciens chefs d'Etat parvenus au pouvoir par un coup d'Etat.

- introduction d'un mécanisme rendant possible la destitution du président en cas de haute trahison ou d'incapacité (vote des 3/4 du parlement sur requête de la cour constitutionnelle mentionnée ci-dessous) ; une telle destination rendra désormais inutiles les velléités de coup d'Etat.

ii) S'agissant des institutions législatives.

Il est proposé de les simplifier en supprimant le Sénat pour nous contenter de l'assemblée nationale, privilégiant ainsi l'efficacité pour ce pouvoir législatif.

iii) Sur le plan des garanties, de cohérence et de respect de la loi fondamentale :

- la création d'un "conseil permanent pour les garanties constitutionnelles" dont les membres sont élus au suffrage universel parmi des candidats approuvés pour leur compétence technique et leur intégrité,

- transformer l'actuel "conseil constitutionnel" en véritable cour constitutionnelle jouissant d'une indépendance réelle, que les protagonistes politiques, en particulier l'opposition parlementaire, peuvent saisir pour toute incohérence constitutionnelle ou toute violation de la loi fondamentale; de la même manière elle pourra se saisir de toute requête populaire ayant collecté les signatures d'au moins 30 000 citoyens.

C'est cette institution qui peut qualifier les cas d'incapacité ou de haute trahison du président et soumettre la décision de sa destitution au vote du parlement.

D'autres propositions concernent la mise en place de mécanismes pour concrétiser une véritable séparation des pouvoirs. Sur tout un autre sujet, concernant les attributions des collectivités locales, il est proposé d'adopter une stratégie de répartition du pouvoir pour donner aux collectivités territoriales de véritables attributions. Toutefois la décentralisation doit se faire de façon progressive afin d'équilibrer sans contrecoup le rôle plutôt hypertrophié de la capitale.